Direction générale de la Prévention des risques

Novembre 2012

Le plan national cavités ou plan national pour la prévention des risques d'effondrements de cavités souterraines

Le territoire français est largement exposé aux risques liés à la présence de cavités souterraines d'origine naturelle ou issues de l'activité humaine. Certains territoires, comme la Haute-Normandie, sont particulièrement concernés par l'existence d'anciennes marnières.

Lorsque ces cavités sont situées au cœur de zones urbanisées ou potentiellement urbanisables, les risques éventuels peuvent imposer de fortes contraintes d'aménagement aux collectivités territoriales et aux propriétaires. Ceci est d'autant plus délicat qu'il est parfois difficile de connaître précisément la localisation de ces cavités.

Le besoin de structurer une politique de prévention dédiée au risque cavités a entraîné la création d'un plan national d'actions qui doit mobiliser l'État, les collectivités, les professionnels et le monde associatif.

Un plan d'actions pour la prévention du risque d'effondrement de cavités souterraines

Pour en faciliter l'appropriation par les différents acteurs, une dizaine d'actions sont regroupées selon trois objectifs structurants :

- l'amélioration et la diffusion de la connaissance scientifique du risque ;
- l'information de la population sur la prévention du risque cavités dans une logique de gouvernance partagée ;
- l'intégration de ce risque dans l'aménagement du territoire.



Ce dernier objectif comprend une action relative à l'élaboration d'un dispositif contractuel entre l'État et une collectivité pour une gestion intégrée des risques d'effondrements de cavités souterraines à l'échelle de la collectivité.

Cette action passera par une phase d'expérimentation pour permettre de préciser les démarches à entreprendre pour les collectivités dont le centre bourg et ses extensions sont soumis à des risques d'effondrement et face auxquels les propriétaires sont souvent démunis. Les collectivités intéressées sont invitées à s'adresser à la DREAL de leur région.

Le plan national est prévu sur la période 2012-2015.

Pour en savoir plus

www.risquesmajeurs.fr/le-risque-mouvements-de-terrain